

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Session ordinaire du Conseil municipal de la ville de Sainte-Anne-des-Plaines tenue le mardi 12 juillet 2011, à 19 h 30 en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville

Sont présents :	Son Honneur le Maire	Guy Charbonneau
	Mmes les Conseillères	Julie Bellerose France Majeau
	MM. les Conseillers	Alain Cassista Denys Gagnon Mario Gauthier
	Le Greffier	Serge Lepage
Était absent :	M. le Conseiller	Stéphane Chouinard

2011-07-12 - 258

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30 par Guy Charbonneau, maire de Sainte-Anne-des-Plaines et Serge Lepage fait fonction de secrétaire.

Monsieur Guy Charbonneau, maire, présente la personnalité du mois, soit le Caporal Vincent Gratton qui est allé en mission en Afghanistan. Le Conseil municipal désire souligner le courage et les actions humanitaires menées par nos soldats canadiens en Afghanistan.

2011-07-12 - 259

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon, appuyé par Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire tel que préparé et déposé par le greffier;

ADOPTÉ

2011-07-12 - 260

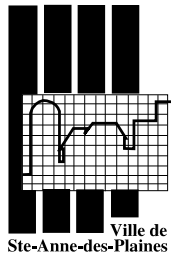
Adoption des procès-verbaux

Chaque membre du Conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances tenues les 14 juin et 5 juillet 2011, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le Greffier est dispensé d'en faire la lecture et ce, conformément aux dispositions de l'article 333 de la Loi des cités et villes;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier, appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

D'approuver les procès-verbaux des séances du Conseil municipal tenues les 14 juin et 5 juillet 2011, tels que rédigés;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-07-12 - 261

Approbation des comptes et des crédits supplémentaires

Attendu que la liste des comptes payables pour le mois de juin 2011 a été transmise à tous les membres de ce Conseil pour vérification;

Attendu que toutes les informations pertinentes ont été fournies à cette fin;

Attendu qu'un certificat a été émis pour chaque dépense mentionnée sur ladite liste à l'effet que la Corporation dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées, conformément à l'article 477.1 de la Loi des cités et villes;

Attendu qu'il y a lieu également d'approuver les crédits supplémentaires pour certaines dépenses imprévues;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon, appuyé par Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des comptes préparée par le Service de la comptabilité faisant l'objet des numéros de chèques suivants, à savoir:

Chèques numéros	Montants
61767 à 61989	867 993,19 \$

Que les crédits supplémentaires suivants soient approuvés et défrayés à même les revenus supplémentaires de l'année 2011 :

COÛT	OBJET	CODE BUDGÉTAIRE
11 390,22 \$	Réfection - Maison de la Famille	02-712-00-520

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

ADOPTÉ

2011-07-12 - 262

Adoption du règlement n° 867 Réfection du réseau routier

Attendu la dispense de lecture demandée lors de l'avis de motion du présent règlement;

Attendu que tous les membres du Conseil présents à cette session ont déclaré avoir lu le projet de règlement numéro 867 et ont renoncé à sa lecture, conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi des cités et villes;

Attendu que le greffier a résumé verbalement le contenu de ce règlement à la satisfaction des personnes présentes;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon, appuyé par Monsieur le Conseiller Alain Cassista et résolu à l'unanimité :

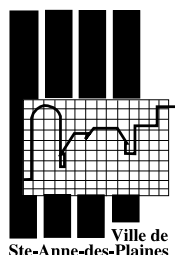
D'adopter le règlement n° 867, décrétant des dépenses relatives à la réfection du réseau routier et un emprunt de 150 000 \$ pour en payer le coût;

D'autoriser la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines à contracter de la Caisse populaire Desjardins de l'Envolée, un ou des emprunts temporaires pour un montant n'excédant pas 150 000 \$, à un taux d'intérêt maximal de 9% l'an, remboursable à même les produits de la vente des obligations devant être émises pour le financement de ces ouvrages;

D'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Corporation, tous les documents s'y rapportant;

De fixer au 26 juillet 2010, la période d'approbation sur le règlement n° 867;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-07-12 - 263

Adoption du règlement n° 851-1
Règlement modifiant le règlement n° 851 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 112 000 \$

Attendu la dispense de lecture demandée lors de l'avis de motion du présent règlement;

Attendu que tous les membres du Conseil présents à cette session ont déclaré avoir lu le projet de règlement numéro 851-1 et ont renoncé à sa lecture, conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi des cités et villes;

Attendu que le greffier a résumé verbalement le contenu de ce règlement à la satisfaction des personnes présentes;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Alain Cassista, appuyé par Madame la Conseillère Julie Bellerose et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement n° 851-1, modifiant le règlement n° 851 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 112 000 \$;

D'autoriser la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines à contracter de la Caisse populaire Desjardins de l'Envolée, un ou des emprunts temporaires pour un montant n'excédant pas 112 000 \$, à un taux d'intérêt maximal de 9% l'an, remboursable à même les produits de la vente des obligations devant être émises pour le financement de ces ouvrages;

D'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Corporation, tous les documents s'y rapportant;

De fixer au 26 juillet 2011, la période d'approbation sur le règlement n° 851-1;

ADOPTÉ

2011-07-12 - 264

Avis de motion - règlement n° 868
Pavage des rues du Golf et Champêtre

Madame la Conseillère Julie Bellerose donne avis de motion pour la préparation et la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un règlement décrétant des dépenses relatives au pavage des rues du Golf et Champêtre;

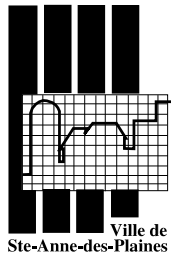
Le greffier est dispensé de la lecture de ce règlement lors de son adoption et ce, en conformité avec les dispositions de l'article 356 de la Loi des cités et villes;

ADOPTÉ

2011-07-12 - 265

Avis de motion - règlement n° 869
Remplacement de l'entente permettant la constitution du Conseil intermunicipal de transport Laurentides

Monsieur le Conseiller Alain Cassista donne avis de motion pour la préparation et la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un règlement autorisant le remplacement de l'entente permettant la constitution du Conseil intermunicipal de transport Laurentides;



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-07-12 - 265

(Suite)

Le greffier est dispensé de la lecture de ce règlement lors de son adoption et ce, en conformité avec les dispositions de l'article 356 de la Loi des cités et villes;

ADOPTÉ

2011-07-12 - 266

Avis de motion - règlement n° 870
Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Monsieur le Conseiller Denys Gagnon donne avis de motion pour la préparation et la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un règlement concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

Le greffier est dispensé de la lecture de ce règlement lors de son adoption et ce, en conformité avec les dispositions de l'article 356 de la Loi des cités et villes;

ADOPTÉ

2011-07-12 - 267

Avis de motion - règlement n° 3707
modifiant le règlement n° 3700 sur la prévention des incendies

Monsieur le Conseiller Mario Gauthier donne avis de motion pour la préparation et la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un règlement modifiant le règlement n° 3700 sur la prévention des incendies concernant les voies d'accès;

Le greffier est dispensé de la lecture de ce règlement lors de son adoption et ce, en conformité avec les dispositions de l'article 356 de la Loi des cités et villes;

ADOPTÉ

2011-07-12 - 268

Adjudication de soumission
Forage et construction d'un puits d'exploitation sur la montée Barrette

Attendu que la Ville de Ste-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions sur invitation pour le forage et la construction d'un puits d'exploitation situé sur la montée Barrette;

Attendu que la Municipalité a reçu les soumissions ci-après mentionnées, à savoir:

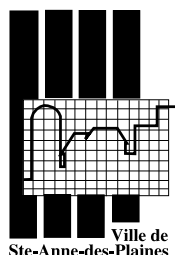
Soumissionnaires	Montant de la soumission (excluant les taxes)
P.E. Lajeunesse inc.	18 580,00 \$
Henri Cousineau et Fils inc.	26 740,00 \$

Attendu que l'offre ci-haut provenant de "P.E. Lajeunesse inc." s'avère conforme et la plus avantageuse;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier, appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

Que les travaux de forage et de construction d'un puits d'exploitation sur la montée Barrette soient confiés à "P.E. Lajeunesse inc.", considérant que sa soumission, au montant de 18 580,00 \$, excluant les taxes, s'avère conforme et la plus avantageuse;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-07-12 - 269

Nomination des représentants municipaux Conseil d'administration du Centre sportif

Attendu qu'en vertu des règlements généraux de la Corporation Centre sportif Ste-Anne-des-Plaines, trois (3) membres du conseil d'administration doivent être désignés par la municipalité;

Attendu que Monsieur Denys Gagnon a déjà été désigné pour siéger, à titre d'élu, sur ce conseil d'administration par la résolution portant le numéro 2009-311 adoptée le 17 novembre 2009;

Attendu qu'il y a lieu de désigner les deux autres représentants;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Alain Cassista, appuyé par Madame la Conseillère France Majeau et résolu à l'unanimité :

Que Messieurs Serge Lepage et Alain Lacasse soient désignés pour agir à titre de représentants municipaux au sein du conseil d'administration de la Corporation du Centre sportif Ste-Anne-des-Plaines, et ce, pour la période du 1^{er} mai 2011 au 30 avril 2012;

ADOPTÉ

2011-07-12 - 270

Ratification - signature - addenda n° 1 - promesses d'achat

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a déposé une demande d'exclusion auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a convenu au préalable une entente pour se porter acquéreur de lots visés par la demande d'exclusion ainsi que de parties de lots situées en zone blanche mais actuellement enclavés;

Attendu que ces promesses d'achats sont conditionnelles à l'exclusion des parties de lots requises pour le bouclage des rues Alary, Daunais, Blouin, Charbonneau et Beaudry;

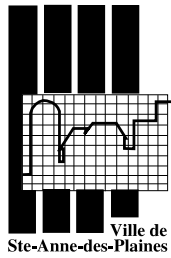
Attendu qu'il a été convenu, par l'addenda n° 1, de prolonger la date d'expiration des dites promesses d'achat;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Alain Cassista, appuyé par Madame la Conseillère France Majeau et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines ratifie la signature de l'addenda n° 1 pour les lots suivants :

- lot 2 081 832, propriété de Madame Thérèse Beaulieu, fixé au 30 novembre 2011;
- lot 4 191 432, propriété de Fondation Normand Clark, fixé au 30 novembre 2011;
- lots 2 085 121, 2 085 201 et 3 036 580, propriétés de Madame Raymonde Bélisle, fixé au 31 mars 2012;
- lot 2 084 937, propriété de LGR Chaumont et Frères inc., fixé au 31 mars 2012;
- lot 2 084 935, propriété de Monsieur Daniel Charbonneau, fixé au 31 mars 2012;
- lot 2 084 936, propriété de Monsieur Aimé Dion, fixé au 31 mars 2012;
- lot 2 083 400, propriété de 2641-2452 Québec inc., fixé au 31 mars 2012;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-07-12 - 271

Renouvellement de contrat - Bell Mobilité

Attendu que le contrat avec Bell Mobilité pour les lignes des téléphones cellulaires se termine le 1^{er} août 2011;

Attendu qu'il y a lieu de renouveler ce contrat pour une période d'un an, soit du 1^{er} août 2011 au 1^{er} août 2012;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon, appuyé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit autorisée à renouveler avec Bell Mobilité le contrat de compte d'entreprise concernant les lignes des téléphones cellulaires;

Qu'une dépense de 25,50 \$ par ligne et par mois soit autorisée à cet effet;

Que le directeur général de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit autorisé à signer tous les documents s'y rapportant afin de donner plein effet à la présente résolution;

ADOPTÉ

2011-07-12 - 272

Engagement de personnel - journalier - Service des Travaux publics

Attendu que certains employés du Service des Travaux publics sont absents pour cause de maladie;

Attendu qu'il y a lieu d'embaucher un employé journalier sur une base temporaire pour la période estivale;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Bellerose, appuyé par Madame la Conseillère France Majeau et résolu à l'unanimité :

Que Monsieur Éric Banville soit engagé en tant que journalier, sur une base temporaire pour la période estivale, au sein du Service des Travaux publics;

Que les termes et conditions de cet emploi soient fixés en fonction de la convention collective en vigueur;

ADOPTÉ

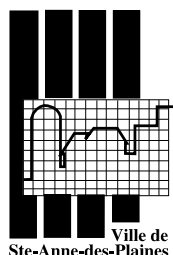
2011-07-12 - 273

Dépôt de rapports divers et procès-verbaux

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier, appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

D'accepter le dépôt des divers rapports et procès-verbaux soumis au Conseil municipal, à savoir:

- Rapport des activités du Service de Sécurité Incendie - juin 2011
- Rapport budgétaire au 30 juin 2011
- Rapport des permis de construction du mois de juin 2011
- Procès-verbaux des réunions du Comité consultatif d'urbanisme tenues les 22 et 29 juin 2011



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-07-12 -273

(Suite)

- Procès-verbal de la réunion du Comité de signalisation tenue le 16 juin 2011
- Rapport Tricentris
- Résultat de la collecte des R.D.D.

ADOPTÉ

2011-07-12 - 274

Adoption du règlement n° 860-1

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier, appuyé par Madame la Conseillère France Majeau et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 860-1 visant à amender la réglementation de zonage numéro 860 en:

- limitant à 1 000 m² la superficie de plancher des bâtiments commerciaux dans les zones H-101, C-103 et H-307;
- limitant à 1 000 m² la superficie de plancher des bâtiments commerciaux dans les zones H-400, H-402, H-509, H-900 et H-1002;
- interdisant tout usage des classes C-10, I-2 et I-3 dans les zones où les habitations ou les classes P-1 ou P-2 sont présentes;
- ajoutant à l'article 656 l'exigence d'aménager une zone tampon entre les classes d'usages du groupe commerce et zone ou aire naturelle;
- ajoutant à l'article 840 l'exigence d'aménager une zone tampon entre les classes d'usages du groupe industrie et zone ou aire naturelle;
- ajoutant une disposition de dimension minimum pour une zone tampon en zone industrielle;
- ajoutant une disposition réglementaire de manière à exiger une analyse de risque en zone industrielle de classes I-2 et I-3;

ADOPTÉ

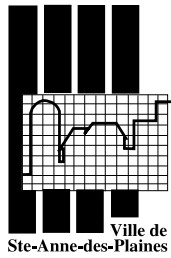
2011-07-12 - 275

**Adoption du premier projet de règlement n° 860-2
et fixation de l'assemblée publique de consultation**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon, appuyé par Madame la Conseillère France Majeau et résolu à l'unanimité :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 860-2 visant à amender la réglementation de zonage numéro 860 en:

- ajoutant les gîtes à la ferme et les tables champêtres à l'usage 5833 décrit à l'article 60 du chapitre 3 sur la classification des usages;
- ajoutant l'usage 5833 aux usages autorisées en zone agricole;
- ajoutant l'usage 5833 aux grilles des usages et normes des zones agricoles;



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-07-12 - 275

(Suite)

- ajoutant la définition de gîte à la ferme et table champêtre;
- modifiant la largeur maximale des allées d'accès et de circulation pour les usages commerciaux;
- déterminant la largeur maximale des allées d'accès et de circulation pour les usages en zone agricole;
- ajoutant une disposition pour l'affichage sur monuments commémoratifs;
- annulant le chapitre 14 sur l'environnement et le remplaçant par un nouveau chapitre;

De fixer au mardi 9 août 2011, l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement;

ADOPTÉ

2011-07-12 - 276

***Demande de permis de construction soumis aux P.I.I.A.
Rénovation au 173, boul. Ste-Anne***

Attendu qu'une demande de permis de construction a été présentée pour la rénovation de la façade de la Résidence funéraire Groulx, située au 173, boul. Ste-Anne, par l'ajout de murs-rideaux;

Attendu que le plan réalisé par Gaétan Dallaire, architecte, en date du 5 juin 2011, portant le numéro de contrat GD-1107, a été déposé pour fins d'étude;

Attendu que le projet se situe dans un secteur soumis aux dispositions d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) faisant l'objet du règlement n° 697 centre-ville, soit le secteur II;

Attendu que, conformément à l'article 145.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal doit approuver le projet, suite à la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande à partir de la grille d'évaluation et d'analyse prévue à cette fin et que le projet rencontre les critères et objectifs du règlement n° 697 centre-ville;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier, appuyé par Monsieur le Conseiller Alain Cassista et résolu à l'unanimité:

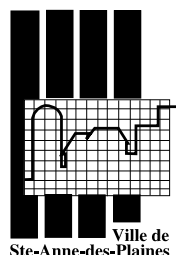
Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte le projet présenté pour la rénovation de la façade de la Résidence funéraire Groulx, située au 173, boul. Ste-Anne, par l'ajout de murs-miroirs, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

2011-07-12 - 277

***Demande de permis de construction soumis aux P.I.I.A.
Enseigne sur poteau - 183b, boul. Ste-Anne***

Attendu qu'une demande de permis de construction a été présentée pour l'installation d'une enseigne sur poteau au 183b, boul. Ste-Anne, annonçant le Centre dentaire;



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-07-12 - 277

Attendu que le croquis du projet préparé par la firme Enseignes Bouffard et portant la référence 0269-1-d, a été déposé pour fins d'étude;

Attendu que le projet se situe dans un secteur soumis aux dispositions d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) faisant l'objet du règlement n° 697 centre-ville, soit le secteur II;

Attendu que, conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal doit approuver le projet, suite à la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande à partir de la grille d'évaluation et d'analyse prévue à cette fin et que la demande est conforme aux critères et objectifs du règlement n° 697 centre-ville;

Il est proposé par Madame la Conseillère France Majeau, appuyé par Monsieur le Conseiller Alain Cassista et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte le projet présenté pour l'installation d'une enseigne sur poteau au 183b, boul. Ste-Anne, annonçant le Centre dentaire, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

2011-07-12 - 278

***Demande de permis de construction soumis aux P.I.I.A.
Résidence unifamiliale au 19, chemin du Golf***

Attendu qu'une demande de permis de construction a été présentée par Madame Élène Bricault et Monsieur Richard Boisvert pour la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 3 974 918 du cadastre du Québec, soit le futur 19, chemin du Golf;

Attendu que les plans 1 à 5 portant le numéro c-4900, réalisés par Plans Design, en mars 2011 et révisés les 15 et 26 avril 2011, ont été déposés pour fins d'étude;

Attendu que le projet se situe dans un secteur soumis aux dispositions d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) faisant l'objet du règlement n° 697-6;

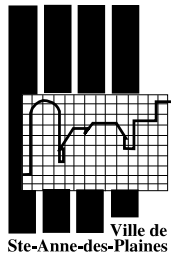
Attendu que, conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal doit approuver le projet, suite à la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande à partir de la grille d'évaluation et d'analyse prévue à cette fin et que le projet rencontre les critères et objectifs du règlement n° 697-6;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier, appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte le projet présenté pour la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 3 974 918, soit le futur 19, chemin du Golf, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-07-12 - 279

Demande de permis de construction soumis aux P.I.I.A. Enseigne sur poteau et monuments commémoratifs - 129, boul. Ste-Anne

- Attendu** qu'une demande de permis de construction a été présentée pour une enseigne sur poteau et l'ajout de quatre monuments commémoratifs sur le terrain de l'église de Sainte-Anne-des-Plaines, soit sur le lot 2 085 415;
- Attendu** que les plans réalisés et scellés par Jean-Marc Coursol, architecte, en date du 13 et 16 mai 2011, portant le numéro de dossier 11-118, ont été déposés pour fins d'étude;
- Attendu** que le projet se situe dans un secteur soumis aux dispositions d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) faisant l'objet du règlement n° 697 centre-ville, soit le secteur I;
- Attendu** que, conformément à l'article 145.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal doit approuver le projet, suite à la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;
- Attendu** que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande à partir de la grille d'évaluation et d'analyse prévue à cette fin et que le projet est conforme et rencontre les critères et objectifs du règlement n° 697 centre-ville;

Il est proposé par Madame la Conseillère France Majeau, appuyé par Madame la Conseillère Julie Bellerose et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte le projet présenté pour une enseigne sur poteau et l'ajout de quatre (4) monuments commémoratifs au 129, boul. Ste-Anne, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

2011-07-12 - 280

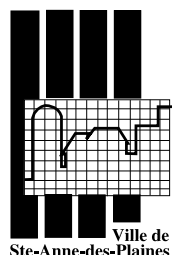
Demande de permis de construction soumis aux P.I.I.A. Résidence unifamiliale au 3, chemin du Golf

- Attendu** qu'une demande de permis de construction a été présentée par Madame Jennifer Gravel et Monsieur Nicolas Desjardins pour la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 4 340 097 du cadastre du Québec, soit le futur 3, chemin du Golf;
- Attendu** que les plans 1 à 9 portant le numéro M-44948, réalisés et scellés par Patrice Paillant, technologue #17118, ont été déposés pour fins d'étude;
- Attendu** que le projet se situe dans un secteur soumis aux dispositions d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) faisant l'objet du règlement n° 697-6;
- Attendu** que, conformément à l'article 145.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal doit approuver le projet, suite à la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;
- Attendu** que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande à partir de la grille d'évaluation et d'analyse prévue à cette fin et que le projet rencontre les critères et objectifs du règlement n° 697-6;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier, appuyé par Madame la Conseillère Julie Bellerose et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte le projet présenté pour la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 4 340 097 du cadastre du Québec, soit le futur 3, chemin du Golf, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-07-12

Parole aux élus

Monsieur le Conseiller Mario Gauthier présente le rapport des activités du Service de sécurité incendie pour le mois de juin 2011.

Monsieur le Conseiller Denys Gagnon invite les gens à assister aux deux spectacles présentée par le Service des arts et de la culture cet été. Le premier de ces spectacles se tiendra le 26 juillet et le second se tiendra le 26 août. Il invite également les gens à participer à la deuxième édition de "Marcher donne des ailes", le 9 septembre prochain. Cette activité est organisée au profit des personnes en perte d'autonomie hébergées aux centres Drapeau-Deschambault et Hubert-Maisonneuve. Il termine en faisant une mise au point concernant la fermeture de la portion de la 2^e Avenue adjacente à l'église. Cette décision a été prise en fonction d'informations préliminaires concernant les dommages à l'église causés par la circulation des véhicules sur la 2^e Avenue. Cette information a été confirmée par la firme d'architectes en charge des plans et devis. Dans une lettre du 23 juin, cette firme recommande même l'installation de barricades visant à éloigner les piétons de la façade nord de l'église dont on peut craindre un effondrement.

Monsieur le Conseiller Alain Cassista informe les gens que le CIT émettra bientôt une nouvelle carte OPUS+ qui permettra d'avoir accès au transport 12 mois pour le prix de 11 mois. Une nouvelle carte pour étudiants sera également disponible qui permettra aux jeunes de se déplacer plus facilement sur le territoire. De plus, il fait une mise au point concernant le taux de taxation que plusieurs citoyens trouvent trop élevé. Il explique la problématique de notre faible richesse foncière et des exigences à rencontrer du fait de notre appartenance à la CMM, où un niveau de police de niveau 2 est exigé. Ce niveau de service nous coûte annuellement plus de 1 million de dollars par rapport au coût, que nous aurions avec la Sûreté du Québec.

Madame la Conseillère France Majeau informe les gens que les juges du concours "Fleurons du Québec" visiteront notre ville le 5 août. Elle invite les gens à entretenir leur pelouse pour cette occasion. Les résultats de ce concours seront connus en novembre.

Madame la Conseillère Julie Bellerose informe les gens de l'obligation des cinq (5) secteurs de la CMM de préparer un plan régional de gestion des matières résiduelles. L'objectif est d'éliminer, d'ici 2020, l'enfouissement des matières organiques. À cet effet, les élus de la couronne nord devront prendre une décision cet automne.

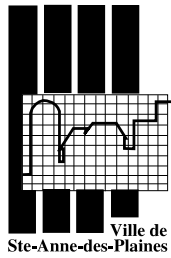
Monsieur le Maire Guy Charbonneau invite les gens à la clinique de sang du Conseil municipal qui se tiendra le 14 juillet prochain au Centre Jean-Guy-Cardinal.

2011-07-12

Période de questions

La période de questions de la part du public a touché les aspects suivants :

- Monsieur Jalbert demande si une collecte à trois voies sera instaurée dans le plan de gestion des matières résiduelles. Madame Bellerose explique que cela fera partie des discussions à l'automne. Il demande également si des tests ont été réalisés concernant la fondation de l'église. Monsieur Charbonneau explique que des tests de sol ont été effectivement réalisés.
- Monsieur Hervé Bertrand demande si la nouvelle entente du CIT prévoit les tarifs. Monsieur Cassista explique que l'entente prévoit les modes de répartition entre les municipalités mais non les tarifs des usagers.



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-07-12

Période de questions (suite)

- Messieurs Florian Hogue, Gilles Neveu, Ernest Rolland, Pierre Raiche, Richard Laporte et Yvan Simard posent des questions sur les travaux de nettoyage des fossés au Trait-Carré et sur l'aménagement d'un nouveau fossé le long du chemin du Lac des Plaines. Monsieur Charbonneau explique que les fossés s'écoulent vers la Ville de Terrebonne à qui a été adressée une demande depuis plusieurs mois afin que des travaux soient également effectués sur leur territoire. Le fossé le long du chemin du Lac des Plaines a été réalisé pour pallier à cette situation.

- Monsieur Gilles Neveu demande des précisions sur les exigences d'un service de police de niveau 2. Monsieur Lepage résume les dispositions de la Loi concernant les municipalités faisant partie de la CMM.

- Monsieur Gilles Cotton demande de vérifier les travaux d'empierrement du fossé du Trait-Carré face au numéro civique 120. Selon lui, l'empierrement obstrue l'écoulement de l'eau. Une demande de vérification sera effectuée auprès des Services techniques.

2011-07-12 - 281

Levée de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité:

De clôturer la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé;

ADOPTÉ

Guy Charbonneau, maire

Serge Lepage, greffier